



LE MOT DU PRÉSIDENT

La Comté est un territoire avec une nature et un patrimoine bâti d'une richesse exceptionnelle par sa diversité. Le premier objectif de l'A.D.V.E.P., est de les sauvegarder d'agressions qui, malheureusement, ne manquent pas. Le second objectif est de les faire découvrir au cours d'activités variées.

Le paysage reflète la richesse naturelle et patrimoniale de la Comté. C'est le premier élément fort du territoire. Il convient de le préserver des mitages occasionnés par les promoteurs immobiliers dont la soif d'espaces à investir est sans limite.

La forêt, et en particulier la forêt de la Comté, l'Allier et ses affluents, sont au plan naturel, deux zones marquantes riches de bio diversité. Leur proximité est un caractère très intéressant pour l'éducation et une culture à la nature.

L'équilibre agro sylvo pastoral est, heureusement, encore bien présent. Il représente un atout pour notre région. Il faut en souhaiter le maintien grâce à la meilleure relation possible avec l'agriculture.

Le patrimoine bâti reflète la grande diversité des roches intervenant dans les constructions avec une prédominance de l'arkose à Vic-le-Comte ou du basalte ailleurs. Le patrimoine populaire doit faire l'objet d'attention. Sa mise en valeur est à encourager dans tous les bourgs et villages de la Comté.

Si nous parvenons à nos objectifs, un progrès de plus sera fait dans la voie d'un présent et d'un avenir que nous voulons les meilleurs et les plus durables possible. Pour parvenir à ces objectifs, il faut avoir une démarche active de découverte.

Nous avons cette année créé un atelier de botanique à Vic-le-Comte ; une séance a lieu chaque mois. Elle est suivie d'une herborisation sur le terrain. Nous pensons que des personnes se passionneront pour cette activité et auront une attention particulière sur l'évolution végétale locale. Ainsi nous démultiplierons les regards sur la protection des plantes et donc la protection des milieux naturels.

Enfin ce numéro est un hommage à J.B. Bargoin (1813-1885). Ce vicomtois mérite de ne pas être oublié tant sa volonté pour une école laïque de qualité et un accès au savoir de l'ouvrier et du paysan fut forte. Il est entre autre, à l'origine de la création de la maison de retraite de Vic-le-Comte.

Paul Barnola

TOUT FAIRE POUR REHABILITER LE RAVIN DE BINET

Un week-end de novembre sera consacré à ce site étonnant de Vic-le-Comte.

En effet le ruisseau de Cougoul longe Vic-le-Comte et va se jeter dans l'Allier au niveau de Charbonnier après avoir dévalé dans cette petite vallée à la végétation luxuriante : hauteur impressionnante des arbres, plantes protégées etc...

Son intérêt n'est pas seulement botanique.

En effet, l'eau de ce ruisseau a été abondamment utilisée par de nombreux moulins. Des murs, des débris de meules, des biefs sont encore là pour en témoigner.

Ajoutons à cela un mystérieux souterrain, vestige d'une prospection ancienne de minerai et abri actuel de chauve-souris (très surveillées par la L.P.O.)

Sans oublier les fronts de taille de l'arkose, pierre utilisée pour la construction de Vic.

Mais à Binet, il y a aussi une pollution spectaculaire... et inacceptable !

Vous êtes d'abord séduit par la fraîcheur du sous-bois, le bruit de l'eau qui coule parmi les rochers moussus, ou qui rebondit en cascade.

Mais cette impression agréable est vite gâchée : d'abord par l'odeur, mais également par la vue d'un amoncellement de « monstres » de tout genre : bidons, pneus de voitures, de tracteurs, machines à laver, cuisinières etc...

Alors que faire pour que ce site, trait d'union entre Longues et le bourg de Vic devienne un lieu de promenade, un « parc naturel » pour le plaisir de tous ?

L'A.D.V.E.P. propose d'abord une information sous forme d'exposition de photos.

Parallèlement, une conférence ayant pour sujet le traitement de l'eau - avant et après usage.

Comme action concrète, une évacuation de ces « monstres » indésirables sera organisée par l'A.D.V.E.P. en partenariat avec d'autres associations volontaires.

Et pour compléter ce programme, une balade commentée du Chemin des moulins.

SOMMAIRE

Tout faire pour réhabiliter le ravin de Binet.....	- 1
Mal aimés, invasives, perturbateurs, nuisibles.....	- 2
Une maison des espaces naturels sensibles.....	- 2
Plaisir de la plante - Connaissance de l'arbre - Tchernobyl.....	- 3
Le gland doux : une boisson typiquement clermontoise.....	- 4-5
Jean-baptiste Bargoin.....	- 5
Patrimoine apicole : nouvelle découverte.....	- 6
L'A.D.V.E.P. et l'eau - Le jardin du château des Quayres.....	- 6-7
Journées du patrimoine.....	- 8

MAL AIMES, INVASIVES, PERTURBATEURS, NUISIBLES...

Une espèce invasive ou espèce envahissante est une espèce « exotique » dite étrangère qui devient un agent de perturbation nuisible à la biodiversité autochtone (présente) des écosystèmes naturels ou semi naturels parmi lesquels elle s'est établie.

Leur mode d'introduction peut être volontaire ou involontaire dans un milieu naturel.

L'homme, depuis qu'il est capable de mettre en œuvre des moyens

techniques qui lui permettent d'être présent sur tous les continents de la planète, est devenu l'un des vecteurs de déplacement d'espèces hors de leurs écosystèmes d'origine (phénomène anthropique).

Mais aussi, les changements climatiques et l'intérêt pour les organismes génétiquement modifiés augmentent le risque des phénomènes de plantes invasives.

Pourquoi deviennent-elles envahissantes ?

Une espèce introduite n'est pas obligatoirement envahissante.

Lorsqu'une espèce introduite présente un impact écologique, économique et social sérieux, on dit qu'elle est invasive (une espèce sur mille devient invasive)

Ces espèces exotiques vivent dans leur pays d'origine en compagnie de prédateurs et/ou de parasites qui limitent naturellement leur développement. Mais dans les régions d'introduction, ils n'existent pas, donc elles se développent sans concurrence.



L'une des conséquences, c'est la régression de la biodiversité.

C'est un marqueur de la dégradation du milieu.

Exemples :

Grenouille taureau (*Rana catesbeiana*)

Grand cormoran (*Phalacrocorax carbo*)

Ragondin (*Myocastor coypus*)

Jussie (*Ludwigia pepoïdes*)

Renouée du japon (*Reynoutria japonica*)

Photos : le Grand cormoran et la Renouée du japon (présents sur la rivière Allier)



UNE MAISON DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

dans les Bois de la Comté

Nous remercions et savons gré au Conseil Général de créer en prolongement de la Maison forestière, "la MAISON DES ESPACES NATURELS SENSIBLES"

Rappelons que la partie C.H.U. de la Forêt de la Comté a été achetée par le Conseil Général en tant qu' Espace naturel sensible . Ce fut le premier. Il a été suivi par d'autres.

L'A.D.V.E.P. a joué un rôle de premier plan dans la décision de cette acquisition. Nous souhaitons très vivement la création d'un site où enfants et adultes puissent approfondir les observations faites en forêt et près des mares ; (une douzaine de mares ont été créées dans la forêt). Ce vœu va devenir réalité !

Dans ce nouveau bâtiment, nous aurons des installa-

tions permettant une meilleure connaissance des milieux naturels : hall d'accueil et d'exposition, auditorium, bibliothèque , salle d'observations. Une salle hors - sac sera à la disposition du public.

L'A.D.V.E.P., très impliquée dans l'animation des scolaires, aura donc la possibilité d'accroître la qualité de ses prestations. Signalons que ce sont des centaines d'enfants qui profitent depuis quelques années de cette Forêt de la Comté. Beaucoup de leurs parents découvrent à leur suite ce lieu et la région voisine. Aussi, sommes - nous très heureux de cette évolution qui répond tout à fait aux objectifs que nous nous étions fixés, lors de la création de notre association en 1998 .

PLAISIR DE LA PLANTE

L'A.D.V.E.P. met en place une initiation à la botanique et à l'herborisation de terrain pour les personnes qui désirent encore mieux cultiver le plaisir qu'elles ont avec les plantes. L'objectif est aussi d'accroître la vigilance vis à vis des milieux naturels de la Comté. L'initiation s'appuie sur des sorties, les personnes présentes à la première réunion d'information (une quinzaine) se situent à des niveaux variés de connaissance des plantes. Le pari est que l'acte pédagogique doit satisfaire chacun.

Nous nous retrouvons le 2^e mercredi de chaque mois à la maison du temps libre de Longues à 20 h 30.

Notre premier souci : trouver un local où l'on n'ait pas froid pour travailler et où l'on pourrait laisser le matériel spécifique en place (binoculaires, microscope etc...).

CONNAISSANCE DE L'ARBRE

Notre président Paul Barnola a fait deux communications à l'Académie des Sciences et Belles Lettres de Clermont-Fd pour répondre à une demande de meilleure connaissance de la biologie de l'arbre.

La première est parue dans le bulletin 758-759 de juillet-décembre 2003 de l'Académie. Elle a pour titre : "Propos à deux voix au sujet de l'arbre et du hêtre totillards en Auvergne". A signaler que notre association est impliquée dans les actions menées pour la connaissance et la protection de la population des hêtres tortillards découverte dans la chaîne des Puys par J.P. Guillet et R. Fournier, actions faites sous l'égide de HTA d'Orcines (Hêtres Tortillards d'Auvergne). Dans cette première communication, l'auteur donne en conclusion une définition de l'arbre. Il a conscience de sa toute relativité, compte tenu de la difficulté bien connue de cet exercice. Consacrant du temps aux scolaires du premier cycle dans la forêt de la Comté il sa plaît à faire comparer aux enfants une plantule de chêne et l'arbre de 150 ans. Une définition pratique de l'arbre est alors à leur portée. La deuxième communication concerne le rythme endogène de l'arbre, elle s'est déroulée début janvier 2006, nous en reparlerons.

TCHERNOBYL, si loin, si proche...

Exceptionnellement, à l'occasion du 20^e anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl nous avons ouvert une tribune libre à Bruno Boussagol, metteur en scène de "la Diagonale de Tchernobyl" spectacle joué cette année dans la ville désertée de Pripiat.

Dire de la ville de Tchernobyl qu'elle est au bout du monde n'est pas une métaphore.

Tchernobyl est au bout de notre monde, de ce monde que nous avons espéré, inventé et construit.

Tchernobyl est au bout du meilleur des mondes. On ne pourra jamais faire mieux.

À Pripiat - ville modèle et nouvelle de 50 000 habitants située à 5 km de la Centrale - il y a un théâtre tellement contaminé que nous n'avons finalement pas été autorisés à jouer. Il y a aussi un cinéma : le cinéma Prométhée ! Une piscine olympique, des crèches, des hôtels... et un Luna Park qui devait être inauguré le 1^{er} mai 1986.

Cette cité radieuse - accomplissement de tous les savoirs - fut évacuée de la totalité de ses habitants le 27 avril 1986 au lendemain de l'incendie du réacteur n°4 de la Centrale de Tchernobyl. À ce jour, cette ville reste absolument invivable pour des milliers d'années. De même que des milliers de km² alentours en Ukraine, en Biélorussie et en Russie.

Des centaines de villes et de villages furent également évacués de leurs habitants et animaux domestiques.

Personne à l'Est comme à l'Ouest du monde ne put

croire qu'une utopie se consumait et que ses cendres allaient contaminer "le vivant".

Pourtant une armée des ombres allait être levée dans toute l'Union Soviétique pour sauver son âme.

Un million de jeunes hommes extraits de la routine pour vivre une expérience exceptionnelle furent nommés "liquidateurs" de la plus impensable catastrophe technologique de l'histoire de l'humanité. Héros presque anonymes d'une machine de guerre dont les dirigeants refusaient la responsabilité et les robots le programme.

Alors qu'ils creusaient des galeries sous le réacteur, qu'ils couraient sur les toits transportant le graphite brûlant, qu'ils nettoyaient les routes, les maisons, les kolkhozes, qu'ils traquaient et tuaient les animaux domestiques et sauvages, qu'ils construisaient le sarcophage, des centaines de milliers d'enfants, de vieillards et d'adultes étaient "déplacés" d'un bout à l'autre des Républiques soviétiques.

Et presque personne pour écrire cela et presque personne pour raconter cela, cette impensée de l'aventure humaine.

Bruno Boussagol, mai 2006

LE GLAND DOUX : UNE

Parallèlement à son travail d'enseignant et de chercheur, il fonde en 1830 une pharmacie, « rue Ballainvilliers, n°29, entre la halle aux blés et la pyramide » et devient le créateur du gland doux, élaboré dans « l'entrepôt central de France, pour les produits d'économie domestique ».

Quant à **Jean-Baptiste Bargoin**, il est né à Vic-le-Comte en 1813 et il restera toujours très attaché à cette cité ; son père y exerçait la profession de cordonnier-cabaretier. Il fit de courtes études de pharmacie à Paris et après avoir été l'élève de Lecoq il en devint son associé ; très complémentaires, les deux hommes s'entendront à merveille et cette association sera à l'origine d'une réussite peu commune.

Lecoq se consacrera surtout à ses activités scientifiques de naturaliste et Bargoin à la pharmacie de la rue Ballainvilliers qu'il développera tout en acquérant pour son compte de nombreux immeubles aux alentours.

Le produit et sa fabrication.

Dans le rapport sur l'exposition universelle de 1855, voici la présentation de ce produit : « fabriqué à partir des glands du chêne Kermès, de préférence à tout autre, provenant du midi, d'Espagne, d'Algérie ou du Maroc. Après une germination en terre humide, ces fruits sont séchés, torréfiés puis moulus avec quelques ingrédients destinés à l'aromatisation ». A cette époque, la production annuelle est de l'ordre de 100 tonnes.

Dans la présentation faite par les fabricants, ce « café composé », qu'est le gland doux est « efficace contre les migraines, les maux de tête et d'estomac, fortifiant pour les enfants, il détruit l'effet irritant du café des îles ».

A partir de 1859, la fabrication se fait à Royat, dans une usine, ancien moulin qui utilise les eaux de la Tiretaine, conditionnement et expédition se faisant rue Ballainvilliers. Après la mort de J.B. Bargoin, l'ensemble des opérations est concentré à Royat par ses successeurs, les locaux rue Ballainvilliers ayant été légués aux Hospices.

Le gland doux était commercialisé en paquets de 500 et 250 g, emballé dans des barils contenant 400 à 800 paquets. Ce produit fut commercialisé dans toute la France. Dans les conditions de vente en gros (1873), il est dit : « dans le cas où il n'y aurait pas de chemin de fer pour desservir la ville où doit aller le colis, nous l'adresserons alors à la gare la plus rapprochée, indiquée par le correspondant. »

Si c'est à partir de ce produit que Lecoq et Bargoin bâtirent l'essentiel de leur fortune, ils proposaient également bien d'autres produits de leur fabrication : différents sirops et élixirs, poudres, pilules et pastilles, chocolats, thés de différentes provenances etc...

A noter également qu'à cette époque, la concurrence entre pharmacies était vive ; au 6 de la rue Ballainvilliers, la pharmacie Gautier-Lacroze fabriquait et vendait une « poudre de glands d'Yeuse », concurrente du gland doux. Ces glands du chêne vert étaient présentés comme étant ceux qui « entretiennent le mieux la force des tempéraments bien constitués et la rendent aux tempéraments faibles et délicats ».



Quels sont les Vicomtois ou les « Puy de Dômois » qui connaissent le gland doux ?

Le gland doux était un succédané de café, élaboré à Clermont tout au long du 19^e siècle et dans la première moitié du 20^e. Dépourvu de caféine et parfaitement diététique, il présentait tous les avantages d'un produit auvergnat : simple, sain, peu coûteux et... générateur de bénéfices appréciables.

Son essor fut tellement important que dans un rapport sur l'exposition universelle de 1855, on peut souligner la remarque suivante : « la graine de moka commence à regarder d'un œil inquiet cet humble fruit du chêne qu'elle avait longtemps cru innocent pour voir en lui un rival ». C'est avec ce produit que deux personnes dont le nom est bien connu de tous les Auvergnats : Henri Lecoq et Jean-Baptiste Bargoin ont bâti leur fortune.

Les deux associés créateurs.

Henri Lecoq est né en 1802 à Avesnes, dans le Nord ; il fait ses études de pharmacie à Paris. En 1826, la ville de Clermont par l'intermédiaire de son maire, Antoine Blatin, soucieuse de maintenir un enseignement d'histoire naturelle après le décès de l'abbé Lacoste, le recrute comme enseignant de Botanique et de Minéralogie. Il est alors passionné par l'Auvergne où il entreprend des recherches géologiques et botaniques.

BOISSON TYPIQUEMENT CLERMONTOISE

Que reste-t-il ?

Henri Lecoq est mort en 1871, Jean-Baptiste Bargoïn en 1885 ; un neveu lui succédera à la fabrication du gland doux et la commercialisation sera assurée par son successeur à la pharmacie. En 1929, la société, après quelques difficultés deviendra anonyme ; il semble qu'il y eut une reprise durant la seconde guerre mondiale à cause de la pénurie de café. Mais au lendemain de la libération, l'affaire connut de grosses difficultés et fut dissoute.

De cette entreprise commune, née d'une fructueuse amitié, il nous reste beaucoup.

Henri Lecoq a été à l'origine du musée et du jardin qui portent son nom à Clermont.

Jean-Baptiste Bargoïn, après avoir perdu ses deux garçons et sa

femme, se retrouvant sans héritier direct, légua ses biens au personnel de l'entreprise, à ses fidèles serviteurs ainsi qu'à différentes collectivités : Clermont (financement du musée, de la bibliothèque), Vic-le-Comte (amélioration de l'école primaire laïque et création de la maison de retraite), le département du Puy-de-Dôme (parc Bargoïn à Royat), les Hospices de Clermont (ses immeubles) sans oublier des parents éloignés et les amis fidèles.

NB. Ce sont deux neveux de Jean-Baptiste qui furent maires de Vic-le-Comte (Jean-Baptiste Edmond et Marc Antoine Jocelyn) où leur père (Jean-Baptiste Bargoïn jeune, demi frère de Jean-Baptiste) était pharmacien.

Jacques Pajot- ADVEP

A consulter une étude très complète qui vient de paraître :

HEURS ET MALHEURS DE JEAN BAPTISTE BARGOÏN par Ferdinand Bongiraud
Mémoire de l'Académie des sciences, belles lettres et art de Clermont -N° LXIII.



Jean Baptiste BARGOÏN 1813-1885.

Un ouvrage de qualité sur J.B. Bargoïn est actuellement disponible. Nous en avons choisi des extraits qui permettent d'entrevoir sa personnalité. Il appartient à l'histoire sociale et patrimoniale de Vic-le-Comte et de Clermont-Ferrand. Le testament de J.B. Bargoïn est révélateur d'une générosité qu'il convient, 120 ans après sa disparition de souligner. L'homme ne fut pas épargné de son vivant. Il vécut très douloureusement la disparition de ses deux seuls enfants à l'âge adulte. Il transmet l'essentiel de sa fortune à Clermont-Ferrand et à Vic-le-Comte. A Clermont, on connaît le musée Bargoïn et à Royat le parc Bargoïn. A Vic-le-Comte, il s'agit de la maison de retraite.

Extraits du testament de J.B. Bargoïn, révélateur aussi de son époque :

« Ainsi que je l'ai prescrit dans l'article 16 du précédent testament, je veux qu'après mon décès, mon logement personnel actuellement situé au premier étage, ne soit pas loué d'un an, et qu'il soit occupé en entier par Annette Bongiraud, ma cuisinière, j'en ai déjà donné les motifs et je pense que l'Administration des Hospices respectera ma volonté.

En compensation de ce legs...je demande aux Hospices la disposition à perpétuité de deux lits pour les malheureux de mon pays natal, Vic-le-Comte ou de toute autre localité de l'arrondissement de Clermont-Ferrand....

Art.23. Je donne à la ville de Clermont-Ferrand ma patrie adoptive où j'ai gagné ma fortune et où repose ce que j'ai de plus cher, la somme de cinquante mille francs...Cette somme est spécialement destinée à l'éclairage

et au chauffage de la bibliothèque, elle servira aussi à payer un employé de plus, chose dont le besoin s'en fait sentir pour que le service soit bien installé. Le soir, pendant six mois d'hiver il est bon que l'étudiant et surtout l'ouvrier sage, bien rangé et studieux puisse venir s'instruire après sa journée de travail. Il évitera de la sorte en prenant goût à l'étude, l'écueil du café ou du cabaret toujours fatal à celui qui fréquente par habitude ce genre d'établissement.

La ville de Clermont se mettra en mesure d'installer ce service à cet effet et si cette installation n'est pas complète, si ce service du soir n'est pas établi et ne fonctionne pas sérieusement deux ans après mon décès, le legs ci-dessus sera nul et caduc. Il reviendra à ma succession. Mon légataire universel devra surveiller sérieusement cette donation de bienfaisance pour la classe ouvrière. Quand j'étais étudiant à Paris, mes ressources n'étaient pas bien grandes, je suis allé souvent à la bibliothèque Sainte-Geneviève. Là je trouvais gratis des livres, du feu, de la lumière. J'ai gardé ce bon souvenir de jeunesse et je sais mieux que personne, le service que ce legs modeste peut rendre aux étudiants et aux ouvriers principalement qui ont toujours besoin de s'instruire et qui le plus souvent, n'en n'ont pas les moyens.

Art.25. Je lègue à la ville de Vic-le-Comte, mon pays natal, où s'est passée toute mon enfance que j'aime beaucoup et dont le souvenir m'est toujours agréable la somme de quarante mille francs. Ce legs sera uniquement affecté et entièrement consacré, de condition expresse à l'amélioration de l'école primaire laïque et communale de filles et de garçons de cette ville, qui, à ce qu'il paraît est assez mal installée et manque de ressources suffisantes. Je suis bien aise de contribuer à l'instruction de mes jeunes compatriotes et je désire qu'ils en

profitent largement. Je charge l'administration municipale de s'occuper sérieusement et dans le plus bref délai de l'emploi de cette somme qui sera versée sans intérêts un an après mon décès.

Art.26. Je lègue de nouveau à la Ville de Vic-le-Comte la somme de cinquante mille francs à laquelle viendra s'ajouter plus tard le capital affecté à la rente constituée à M. et M^{me} Escot.

Cette somme est destinée à la création d'un petit hospice ou maison de Charité totalement distinct du bureau de Bienfaisance actuel, de cet établissement tout spécial et nouveau dans mon pays. Il portera mon nom et devra réunir le plus d'aisances possibles. Il le faut spacieux avec cour, fontaine et jardin ; une exposition à l'est ou au midi.

Le voisinage d'un petit cours d'eau ne nuirait pas à la chose. Cette Maison est créée uniquement pour les pauvres de la commune et de préférence pour ceux de la ville même de Vic-le-Comte, sans aucune distinction de religion (condition expresse). On y admettra principalement les malades et au besoin quelques vieillards infirmes et sans ressources.

L'administration sera composée de cinq membres en tout, pas plus, savoir :

- 1° Le maire de la commune président de droit.
- 2° Deux conseillers municipaux pris à l'élection.
- 3° Le médecin le plus en renom ou celui exerçant sans la commune depuis le plus longtemps.
- 4° Enfin le notaire ayant aussi le plus long exercice dans la ville.

En indiquant ainsi la composition administrative ci-dessus mon intention formelle est de bien établir que le don fait par moi, appartient à la Municipalité seule et d'empêcher ainsi toute ingérence quelconque et étrangère dans la gestion de ses revenus. »

Paul Barnola

PATRIMOINE APICOLE : UNE NOUVELLE DECOUVERTE



Les Trézins : un lieu-dit sur la commune de St-Yvoine. Sur ce site, un domaine à flanc de colline, ayant du caractère - ancien à première vue : fronton arrondi en « chapeau de gendarme », fontaine adossée à un mur assez haut, face à l'entrée, espace jardin bordé de marronniers. Un colombier, à droite, reprenant l'architecture du bâtiment principal.

Approchons-nous : ce mur, face à nous, est un mur à abeilles. Du jamais vu jusqu'à présent ; car, en fait il a été construit spécialement pour abriter 14 ruches-placards et non des ruches ordinaires en paille. Les abeilles sortaient côté jardin. L'apiculteur, lui, pouvait ouvrir la ruche pour récolter le miel, côté colline.

Renseignements pris auprès du propriétaire, ces ruches avaient été installées volontairement pour se procurer

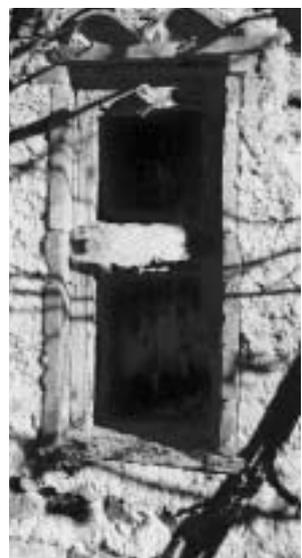
auprès des abeilles le miel qui pouvait remplacer le sucre, à l'époque où la colline était couverte de vignes et où la vendange était chaptalisée.

En fait, le propriétaire actuel de ce domaine agricole est éleveur et cultive des céréales. Mais, au siècle dernier, avant la crise du phyloxéra, l'activité principale était la viticulture .

Poursuivons notre visite jusqu'au colombier : c'est un colombier - rucher ! Assez rare en France, rappelons-le. En effet, ces bâtiments accueillait les pigeons au premier étage (les boulines réservés aux nids sont encore visibles) et les abeilles au rez de chaussée . Là aussi , des ruches - placards, installées dans l'épaisseur du mur, les ouvertures réservées aux abeilles, côté jardin.

Partant de ce colombier, perpendiculairement, un mur qui, lui aussi, abrite des ruches-placards. Cette fois, les abeilles sortaient, côté champ cultivé. Une autre particularité de ces ruches - placards : elles n'ont qu'une porte alors que toutes celles qui sont répertoriées dans la région d'Issoire en ont deux !

2 ruches-placards



Colombier rucher en "chapeau de gendarme" 4 ruches étroites au rez de chaussée



L'A.D.V.E.P. ET L'EAU

Notre projet est de faire connaître l'Allier et les ruisseaux qui s'y jettent.

Chaque année, nous consacrerons un temps à une partie de l'Allier et à un ruisseau en commençant par les zones qui nous sont les plus proches.

L'Allier, au plan hydrobiologique, est de qualité bonne ou moyenne dans notre secteur. Les ruisseaux par contre, pour la majorité, sont dans un état passable ou médiocre, les sécheresses successives s'ajoutant à leur pollution d'origine domestique et agricole. **Améliorer la qualité de l'eau de l'Allier (notre eau potable) passe par l'amélioration des affluents qui s'y jettent, c'est indispensable.**

Cette année sera consacrée au ruisseau de Cougoul : le seul ruisseau du secteur à avoir résisté à la sécheresse de 2003, mais un des plus pollués de notre territoire avec le Charlet qui se jette à Chadieu dans l'Allier.

Nous souhaitons qu'une exposition prolonge les parcours étudiés. Dans le cas du ruisseau de Cougoul, nous voulons également faire prendre conscience, de la qualité exceptionnelle du site qu'est le ravin de Binet. Nous mettrons en œuvre des méthodes actives de découverte qui, bien sûr, demanderont des moyens financiers.

Avec l'Allier nous avons la chance de disposer, à proximité, d'une rivière à la biodiversité riche que nous devons protéger. La délocalisation du terrain de motocross avec des centaines de pneus accumulés, a été une action guidée par ce souci de protection. Actuellement l'Allier et ses rives, curieusement, sont mal connues de beaucoup ; à l'inverse d'autrefois où la rivière était indispensable aux villageois (voir le fronton de la salle du Jeu de Paume).

C'est dommageable en soi pour la protection et pour répondre à une demande actuelle de tourisme-nature. Un investissement important est donc à accomplir pour inverser le constat. Il est nécessaire dans ce but :

- d'apporter des connaissances sur le ruisseau et la rivière, connaissances appropriables par tout public comme ce que nous réalisons pour l'arbre et la forêt de la Comté.

- de retrouver les cheminements disparus et des berges accessibles (une fermeture s'étant opérée ces vingt dernières années). Les causes sont diverses : bois accumulés par les tempêtes, ou les crues, fréquentation en baisse des pêcheurs... Pour recréer ces cheminements et l'accessibilité, il faudrait retrouver des intérêts à la rivière : halieutique mais aussi découverte de la faune et de la flore. Si l'A.D.V.E.P. peut faire face aux apports de connaissances et à la découverte des milieux, il ne lui est pas possible de s'investir dans la réouverture matérielle des cheminements d'accès à l'eau ; ces chantiers peuvent être par contre, pris en charge par des collectivités puisqu'il s'agit d'un domaine public.



Le jardin du château des Quayres

Propriété du Conseil Général, le jardin historique est à l'état d'abandon et de friche. Cette désuétude est étonnante pour un jardin classé. Il est cadencé, alors que des enfants en situation difficile pourraient en profiter comme lieu de promenade ou d'activités.

Nous avons connu ce lieu avec des bassins et de l'eau, dans toute leur splendeur.

Nous ne comprenons pas qu'il en soit ainsi aujourd'hui ! Quand on sait que les gens de la région disposaient avec les Quayres d'un site combien agréable, en particulier, une cascade classée Natura 2000, on se demande

pourquoi le Conseil Général, à une époque, s'en est débarrassé, tout en connaissant son intérêt public fort (et peut être en rompant avec des clauses testamentaires impératives).

L'existence d'une association comme l'A.D.V.E.P. aurait été utile à cette occasion car elle aurait pu montrer tout l'intérêt patrimonial et environnemental de ce lieu.

Ce type d'association en effet peut aider à la décision de ceux qui prennent des responsabilités publiques et politiques indispensables à la vie sociale en faisant partager ses connaissances locales.

A l'occasion des Journées européennes du patrimoine



SAMEDI 16, DIMANCHE 17 SEPTEMBRE

JOURNÉES MÉDIÉVALES

AU CHÂTEAU DE PÉCHOT AULHAT-S^t-PRIVAT - ISSOIRE

Thème : le petit peuple au moyen âge (partenariat A.D.V.E.P. / Famille Chanal) **ENTRÉE GRATUITE**

Au programme de 10 h à 19 h

EXPOSITIONS

- *Le lin* – Sylvette Sauget (Plauzat)
- *Le chanvre* – Marianne Contet (Pionsat)
- *Un rucher couvert*
- *Le jardin en carrés* (famille Chanal)
- *Des outils* – A.D.V.E.P.
- *La littérature* – Sylvie Murat (Manglieu)
- *La vie quotidienne* – Documentation A.D.V.E.P.

ANIMATIONS

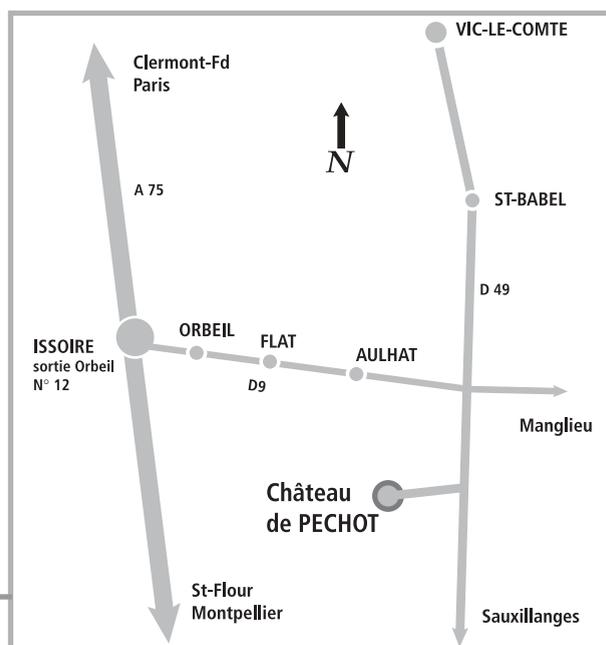
- *Les teintures* – Patricia Sauvart (St-Maurice)
- *Le jeu de quilles*
– Fabrication Lucien Sechaud (Cusset)
- *Des combats de bâtons*
– Club Yoseikan (Vic-le-Comte)
- *Jeux pour enfants* – A.D.V.E.P.
- *Visite des extérieurs*
– Famille Chanal
- *La bricole* – Catapulte présentée et manipulée par des élèves du collège de Riom-es-Montagne
- *La corde à nœuds* – Méthode de mesure montrée par des élèves du collège de Riom-es-Montagne

RENDEZ-VOUS (dimanche 17)

- avec le groupe folklorique de l'Amicale Laïque de Vic-le-Comte "La Bourrée de la Comté"
- des musiciens

DES DEGUSTATIONS - DES VENTES

- de produits du domaine agricole (miel, pains d'épices, confitures insolites)
- des crêpes, des boissons



CONTACTS : Tél. 04 73 71 51 79 - 04 73 69 05 68



BULLETIN D'ADHESION

Si vous désirez adhérer à notre association, veuillez nous retourner ce bulletin à l'adresse ci-dessous

Nom : prénom :

Adresse : Courriel :

Code postal : Ville : Tél :

Cotisation à partir de 10 euros

A.D.V.E.P. - Michel LONJON 253, bd du Comté - Longues 63270 Vic-le-Comte ou Véronique POMMEYROL Estringons 63500 St-Babel